

# Concours Photos

## Les richesses du Patrimoine de Trignac

### Du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2020



**LA VILLE DE TRIGNAC VOUS PROPOSE DE PARTICIPER À UN CONCOURS PHOTOS ET PEUT-ÊTRE D'ÊTRE EXPOSÉ PAR LA SUITE DANS LA SALLE DES CÉRÉMONIES.**

- (1) Prendre en photo un paysage ou un lieu remarquable de Trignac
- (2) Remplir le formulaire en ligne et joindre la photo sur [www.mairie-trignac.fr](http://www.mairie-trignac.fr)

#### **Informations :**

Service Citoyenneté  
11 place de la mairie - 44570 TRIGNAC  
[contact@mairie-trignac.fr](mailto:contact@mairie-trignac.fr)  
02 40 45 82 25

#### **CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Cette participation est ouverte à tout habitant de la commune. La participation est à titre gratuit.

Cependant tout participant mineur devra nécessairement obtenir une autorisation parentale avant la diffusion de la photo. Cette autorisation parentale est exigée pour toute participation, pour la sélection, la diffusion des photos et pour l'exposition.

Le participant affirme être l'auteur des photos qu'il soumet et garantit que les œuvres proposées sont des originales, inédites et qu'il est le seul détenteur des droits d'exploitations attachés à la photographie.

Il accepte que les réseaux sociaux, le site internet et les supports de communication (Trignac magazine, dépliants, affiches, flyers...) de la Ville de Trignac utilisent dans le cadre de la promotion de cette manifestation jusqu'à l'exposition, ses œuvres dans leurs différents supports.

La ville prendra en charge les impressions des œuvres sélectionnées pour être exposées dans la salle des cérémonies. Celles-ci y resteront jusqu'à ce que la ville décide de renouveler la décoration de cette salle ou si elle lance un autre concours. La ville se réserve le droit d'exposer ces œuvres dans un autre bâtiment de la commune.

Les participants sont libres de réaliser leur photographie en respectant les conditions sanitaires édictées par l'Etat dues au COVID-19.

Les participants ne peuvent tenir pour responsables les organisateurs du concours pour tout événement, accident ou incident humain et/ou technologique. Ils exercent leur activité sous leur entière responsabilité.

Les organisateurs se réservent le droit de supprimer toute image pouvant revêtir un caractère pornographique, pédophile, raciste, discriminatoire, contraire aux bonnes mœurs ou de toute autre nature réprimée par les lois en vigueur.

Toute déclaration mensongère d'un participant entraînera automatiquement son exclusion du concours.

## **MODALITÉS DE PARTICIPATION**

La participation à cette manifestation est accessible sur le site internet de la ville de Trignac du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2020.

Pour participer :

- Compléter le formulaire en ligne
- Joindre une photocopie recto/verso de sa carte d'identité ou du représentant légal si mineur
- Joindre la ou les photo(s) au format numérique JPEG, PNG ou GIF

Chaque participant peut déposer jusqu'à deux photos.

**Le dépôt des photos sur le site de la ville implique pleine acceptation des conditions et modalités de participation.**

## **ORGANISATION DU JURY**

Le jury sera composé de :

- Membres du groupe de travail communication
- Elus du conseil municipal
- Agents de la Ville

Il se réunira afin de sélectionner 6 photographies.

## **VALORISATION DES ŒUVRES**

Ces œuvres seront exposées dans la salle des cérémonies ainsi que mises en avant sur le site et différents supports de communication de la ville de Trignac.

## **RECOMMANDATIONS TECHNIQUES**

La photo fournie devra :

- Avoir une résolution minimum de 300dpi (Les téléphones récents le permettent)
- Le nom du fichier devra être composé de « ConcoursPhotosTrignac-2020-nom&prénom(du participant)-photo1 »

En participant à cette manifestation vous acceptez que les informations saisies soient exploitées dans le cadre du Concours Photos de Trignac.